

CADRE DE RÉFÉRENCE

*Bien vieillir
chez soi*

RECHERCHE-ACTION POUR
LE MAINTIEN À DOMICILE
DES AÎNÉS ET LA VITALITÉ
DES COMMUNAUTÉS
DU BAS-SAINT-LAURENT



Décembre
2022

D'une concertation régionale à la mise en
œuvre de projets concrets innovants

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec



COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT

TREMBSL
TABLE RÉGIONALE
DES ÉLUS MUNICIPAUX
DU BAS-SAINT-LAURENT

UQAR

TABLE DE CONCERTATION
TCABSL
DES AÎNÉS DU
BAS-SAINT-LAURENT

CIRUSS

Chaire interdisciplinaire
sur la santé et les services sociaux
pour les populations rurales

INTER S4

CONSORTIUM INTERRÉGIONAL
SAVOIRS - SANTÉ - SERVICES SOCIAUX

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	2
UNE VOLONTÉ DE FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE D'UNE POPULATION VIEILLISSANTE	2
UNE ACTION CONCERTÉE POUR DES PROJETS CONCRETS D'INNOVATION	2
DÉMARCHE DE RECHERCHE-ACTION	4
UNE APPROCHE FAVORABLE À COCONSTRUIRE DES SOLUTIONS	4
UN DÉPLOIEMENT EN TROIS PHASES	6
UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE EN TROIS COMPOSANTES	7
DES COMPOSANTES CLÉS AUX RÔLES ET RESPONSABILITÉS COMPLÉMENTAIRES	8
COMITÉ DIRECTEUR	8
MANDATAIRE	9
COMITÉ DE PILOTAGE	10
UNE AMÉLIORATION CONTINUE PAR L'ÉVALUATION ÉVOLUTIVE	10
PROGRAMMATION DE RECHERCHE-ACTION	10
LES THÉMATIQUES	12
FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DE PILOTAGE	12
ÉCHÉANCIERS DE RÉALISATION DES PROJETS	13
VISIBILITÉ	13
ÉTHIQUE	14
FINANCEMENT	14
RECONNAISSANCE DE L'EXPERTISE DE VÉCU	14
PHASE D'ÉLABORATION DES PROJETS DE RECHERCHE-ACTION	15
PHASE DE RÉALISATION DES PROJETS DE RECHERCHE-ACTION	15
ÉLÉMENTS DE PRÉCISION SUR LE FINANCEMENT	16
IMPLICATION ET LIVRABLES ATTENDUS	17
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	17
TRANSFERT DE CONNAISSANCES	18
STRATÉGIE DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES	18
SYNERGIE INTERNE	19
VITRINE WEB DE LA PROGRAMMATION	19

MISE EN CONTEXTE

Une volonté de favoriser le maintien à domicile d'une population vieillissante

Le Bas-Saint-Laurent est la deuxième région la plus vieillissante au Québec. Les personnes âgées de 65 ans et plus devraient représenter plus du tiers de sa population en 2041¹. Ces personnes sont dispersées sur un vaste territoire de plus de 22 000 kilomètres carrés, comptant 114 municipalités en grande majorité rurales.

Le Colloque *Bien vieillir dans Rimouski-Neigette*, tenu en 2019, a permis de réunir des personnes âgées et des organisations dans le but d'identifier les enjeux propres aux réalités bas-laurentiennes. Cet événement a mené à la mobilisation d'un comité régional intersectoriel. Des partenaires des secteurs de la santé, de la recherche, du monde municipal, du domaine politique et des représentants des personnes âgées ont démontré leur volonté d'agir pour favoriser le maintien à domicile par le biais d'une démarche de recherche-action innovante.

Une action concertée pour des projets concrets d'innovation

La région du Bas-Saint-Laurent souhaite agir de façon proactive pour saisir les opportunités et relever les défis liés à la croissance de sa population âgée de 65 ans et plus. Le maintien en santé et en sécurité des aînés dans leur communauté constitue un enjeu partagé par la population et les organisations bas-laurentiennes.

Les personnes âgées préfèrent généralement vieillir chez elles si elles en ont la possibilité. Cette intention s'explique par le sentiment d'attachement à leur lieu de résidence, ainsi que par la connaissance et la familiarité de leur environnement avoisinant. Les liens forts avec les personnes vivant dans leur communauté créent notamment un sentiment de sécurité et facilitent l'accès aux ressources. Pour elles, vieillir chez soi signifie aussi conserver leur autonomie et leur indépendance.²

Les partenaires du projet souhaitent intervenir sur la structure des services aux personnes âgées déployée par les organisations institutionnelles et communautaires, notamment dans les milieux ruraux.

¹ Institut de la statistique du Québec. (2022, 11 mai). *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions*. <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/02>

² Moez, L. et Garon, S. (2018). *Le vieillir chez-soi cerner le concept, ses dimensions, ses liens avec le programme Municipalité amie des aînés et la profession du travail social*. Essai présenté à l'école de travail social pour l'obtention du grade de maître en travail social (M.A.). École de travail social, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke, 71 p.

Les améliorations considérées concernent :

- Une décentralisation des services pour couvrir l'ensemble du territoire et ainsi rejoindre les communautés rurales.
- Un meilleur arrimage entre les sphères institutionnelles, municipales et communautaires pour déployer des actions complémentaires et adaptées aux réels besoins.
- Une transformation durable des services et des environnements.
- L'émergence d'initiatives issues des forces et leviers internes des communautés.
- Un changement de culture au sein des organisations pour considérer les réalités des personnes âgées dans le déploiement de leur mandat en donnant un rôle actif à ces dernières dans le processus.

La démarche de recherche-action vise à permettre aux personnes âgées du Bas-Saint-Laurent de vivre le plus longtemps à domicile et dans leur communauté en innovant et en adaptant l'offre de services intersectorielle.

DÉFINITIONS

Personnes âgées

Les personnes concernées par cette démarche sont âgées de 65 ans et plus, vivent à domicile et se situent dans l'ensemble du spectre de la perte d'autonomie.

Domicile

Le terme à domicile réfère à un lieu de résidence privé (propriété, logement, RPA ou autres résidences pour personnes âgées autonomes ou semi-autonomes).

Vieillir chez soi

Dans le cadre de la présente recherche-action, le concept de « vieillir chez soi » est abordé comme étant « la capacité des personnes âgées à vivre dans leur propre logement et communauté en toute sécurité, de façon autonome et confortablement, indépendamment de l'âge, du revenu ou du niveau de capacités intrinsèques »³. Le terme vieillir chez soi exprime une vision globale du bien-être physique et psychosocial de la personne dans son environnement.

³ Organisation mondiale de la Santé. (2016). *Rapport mondial sur le vieillissement et la santé*, p.42

DÉMARCHE DE RECHERCHE-ACTION

Une approche favorable à coconstruire des solutions

L'approche de recherche-action a été choisie comme mode d'intervention pour adapter les services dans le cadre de la démarche *Bien vieillir chez soi*. Cette approche a l'avantage d'intégrer et de valoriser la contribution de personnes-ressources aux postures variées, permettant ainsi un meilleur ancrage dans les réalités du Bas-Saint-Laurent. La démarche mène concrètement à l'adaptation de services, tout en permettant la production de nouvelles connaissances. Les partenaires de la démarche s'enrichissent au fil du processus et bénéficient de ces connaissances, tout comme d'autres organisations du Bas-Saint-Laurent et d'ailleurs qui sont intéressées par les résultats.

Il existe différentes variantes du principe de recherche-action. La méthodologie privilégiée, le degré d'implication des différents partenaires ainsi que l'origine et la finalité de l'intention d'intervention caractérisent chacune des démarches.

La mécanique itérative des cycles de recherche demeure toutefois inhérente au modèle de recherche-action (Figure 1). La démarche débute par un engagement des parties prenantes à œuvrer collectivement à l'adaptation d'une situation bien définie. Par la suite, le projet d'adaptation est mis en œuvre et cette intervention est mesurée par une collecte de données planifiée. Cette étape est un lieu d'exploration, d'apprentissage et de rencontre des possibles. L'analyse des données crée un espace de réflexion et d'évaluation permettant de réajuster le tir au regard des objectifs du projet. La planification est ajustée à la lumière des résultats et le cycle recommence : intervention, cueillette de données, réflexion/évaluation et ajustement de la planification. Le processus se termine lorsque les changements sont bien adoptés par les utilisateurs et implantés dans une voie pérenne.⁴

⁴ Roy, M. et Prévost, P. (2013) La recherche-action : origines, caractéristiques et implication de son utilisation dans les sciences de la gestion, *Recherches qualitatives*, Vol 32(2), 129-151. 10.7202/1084625ar

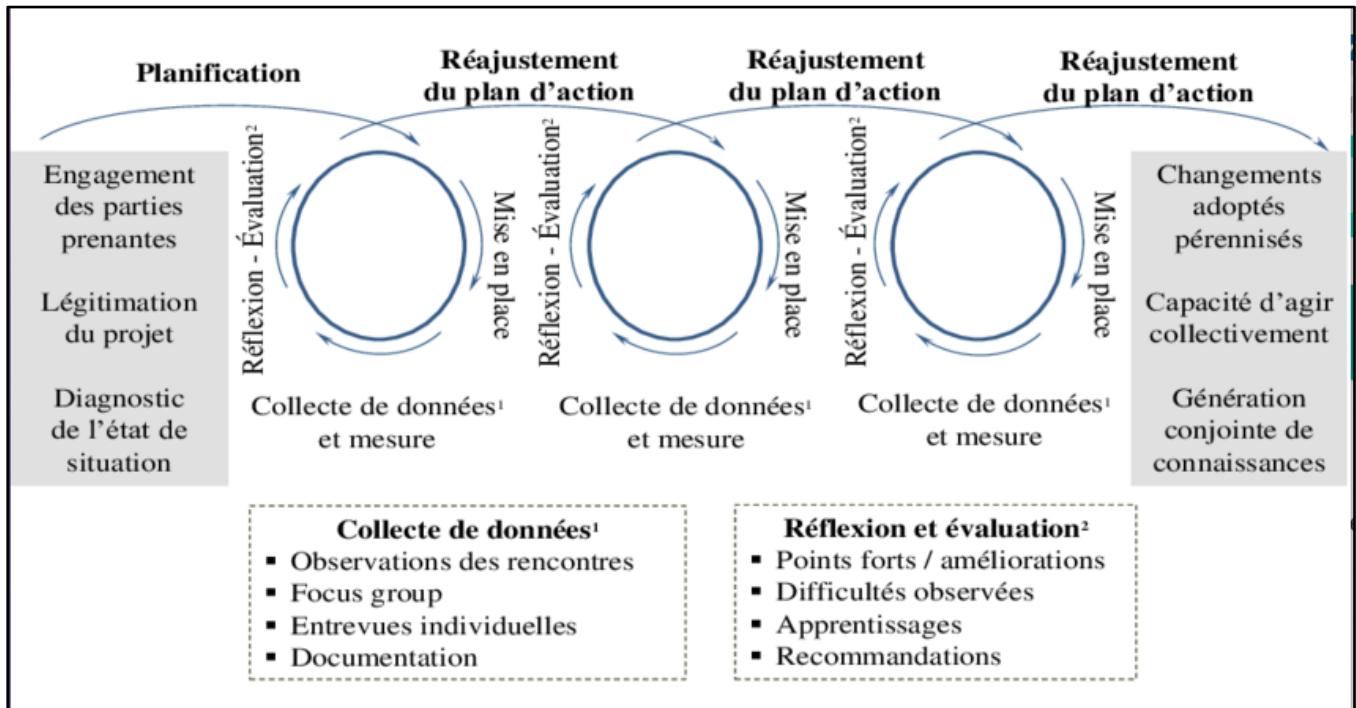


Figure 1. Le cycle de recherche-action. Reproduite de Roy et Prévost (2013).⁴

La participation de l'ensemble des parties prenantes aux différentes étapes est importante pour assurer une prise en compte des multiples aspects de l'intervention planifiée, mise en œuvre et évaluée. L'adoption des adaptations, par les utilisateurs et le personnel concernés, est facilitée par une expérimentation réelle qui intègre leurs réalités et propositions. Les degrés d'implication des parties prenantes peuvent varier, les rôles des parties prenantes doivent cependant être bien campés.

Les principaux éléments qui guident la réalisation de la présente recherche-action :

- Les expériences et expertises des différents partenaires sont reconnues et valorisées, principalement celles des personnes âgées ou proches aidantes, des personnes chercheuses ainsi que des personnes-ressources d'organisations communautaires et institutionnelles.
- Les connaissances et méthodes des partenaires sont mises en commun et partagées.
- Les partenaires construisent et réalisent les projets ensemble.
- Les résultats sont pris en compte et réinvestis au fil de l'avancement du projet.
- La démarche et les résultats sont pertinents pour les personnes âgées et proches aidantes, la connaissance scientifique, les organisations bas-laurentiennes et les communautés.

Un déploiement en trois phases

La première phase de la démarche *Bien vieillir chez soi* a permis de mieux connaître la situation du Bas-Saint-Laurent en termes de vieillir chez soi, de s'inspirer des projets innovants et de choisir l'orientation des projets de la programmation. Pour y parvenir, une cueillette de données⁵ a d'abord permis de qualifier sept thématiques du vieillir chez soi et d'identifier 30 constats régionaux. De plus, une recherche d'initiatives innovantes d'ici et d'ailleurs a mené à la création d'un répertoire d'initiatives innovantes qui a servi de référence pour orienter les projets. Ce processus d'orientation fut basé sur la capacité à répondre aux constats régionaux selon cinq critères : effet structurant, effort d'implantation, envergure, pérennité et transférabilité.

La deuxième phase consiste en la mobilisation des partenaires pour former les comités de pilotage. C'est à cette étape que les projets sont élaborés par les comités et ensuite intégrés à la programmation.

La troisième phase vise la mise en œuvre des projets sur une période de trois ans. Un processus d'évaluation évolutive assure un suivi de la démarche. Le rayonnement des résultats et le transfert des connaissances sont au cœur de la démarche et se réalisent au fil de la démarche.

Phase I 2021	Phase II 2022-2023	Phase III 2023-2026
• Cueillette et analyse de données bas-laurentiennes pour réaliser un état de situation • Recension d'initiatives innovantes d'ici et d'ailleurs • Diffusion des résultats : fiches thématiques et répertoire de projets innovants • Orientation des projets de la programmation de recherche-action	• Mobilisation des partenaires pour former des comités de pilotage • Coconstruction de projets de recherche-action • Intégration des projets à une programmation régionale	• Mise en œuvre des projets • Évaluation évolutive de la démarche régionale • Réseautage et partage entre les personnes impliquées dans la programmation • Diffusion des résultats • Activités de transfert de connaissance

⁵ Cueillette de données auprès de personnes âgées et de personnes-ressources : 25 entrevues avec des personnes âgées et proches aidantes, 8 groupes de discussion avec 83 personnes intervenantes bas-laurentiennes et 60 questionnaires complétés en ligne. Recension d'initiatives innovantes : envoi d'un formulaire à 212 organisations, 126 initiatives inscrites au répertoire.

Une structure organisationnelle en trois composantes

La démarche intègre plusieurs composantes structurantes, principalement un comité directeur, une organisation mandataire et des comités de pilotage (Fig. 2).

Le **comité directeur** est à l'origine de la démarche et a mobilisé les ressources nécessaires à l'essor d'une programmation de recherche-action. Il accompagne les comités de pilotage dans l'élaboration et la réalisation des projets et soutient le déploiement de la stratégie de transfert de connaissances. Il est formé de neuf membres représentant les organisations suivantes⁶ :

- Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSSBSL)
- Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent (TCABSL)
- Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL)
- Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRDBSL)
- Consortium interrégional de savoirs en santé et services sociaux INTERS4
- Chaire interdisciplinaire sur la santé et les services sociaux pour les populations rurales (CIRUSSS)

Les partenaires du comité ont donné le **mandat de coordination** de la démarche au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRDBSL). Le CRDBSL opérationnalise ses visées. Deux personnes-ressources en recherche et développement sont dédiées à temps plein à la démarche. Ces dernières travaillent de près avec l'ensemble des partenaires impliqués.

Enfin, chacun des **comités de pilotage** est formé de trois parties : personnes chercheuses, personnes-ressources représentant des organisations et personnes expertes de vécues. Les membres coconstruisent et mettent en œuvre les projets de recherche-action suivant l'approche innovante préconisée par la programmation. L'ensemble des comités de pilotage bénéficient d'un espace de réseautage et de partage régional.

⁶ Un comité de recherche a été mis en place au cours de la première phase, il est intégré depuis mars 2022 au comité directeur.

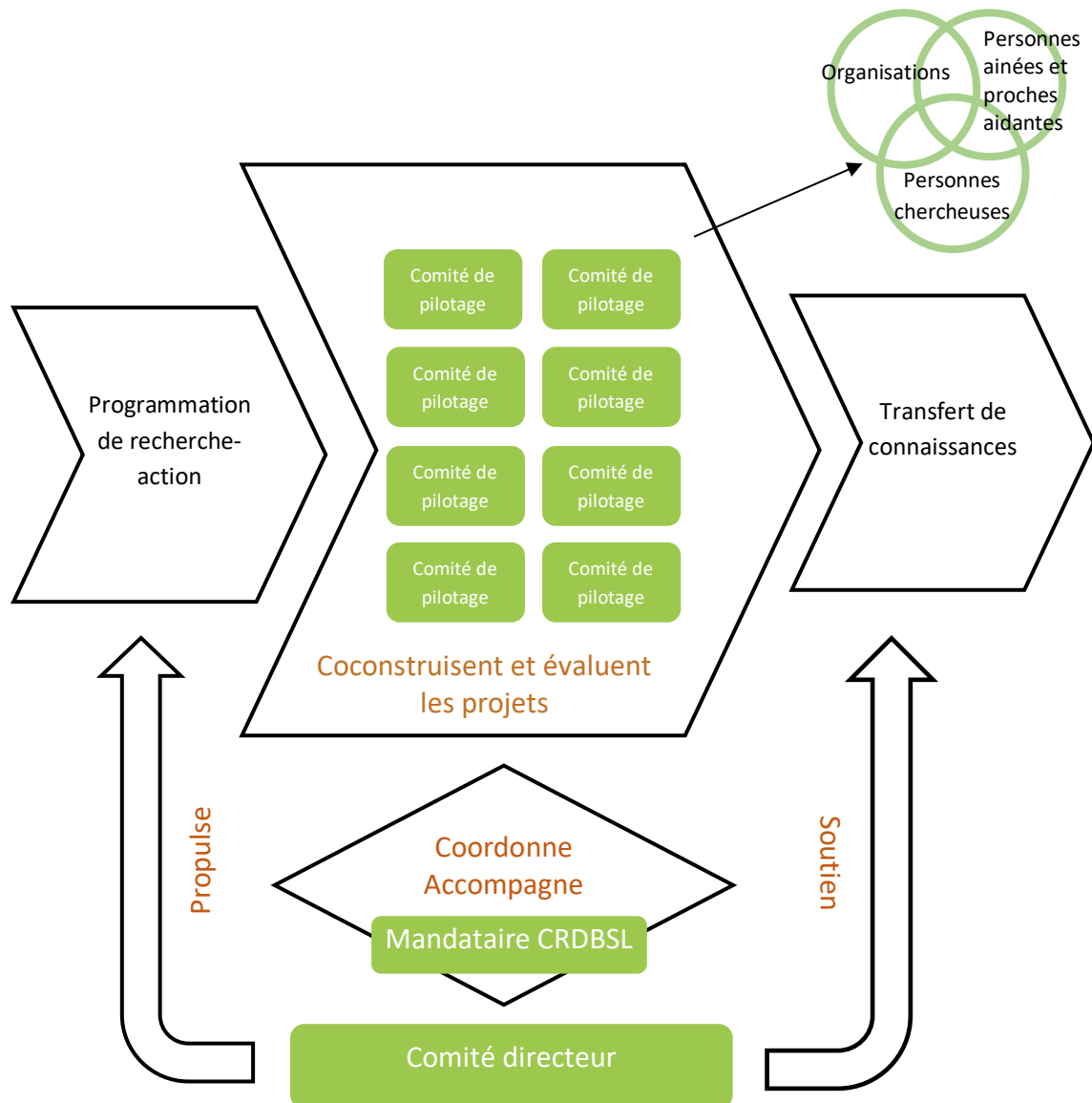


Figure 2. Structure organisationnelle de la démarche de recherche-action

Des composantes clés aux rôles et responsabilités complémentaires

Les différentes composantes structurelles interagissent de manière complémentaire afin de favoriser une collaboration efficiente. Leurs rôles et responsabilités sont ici clairement définis.

Comité directeur

L'ensemble des membres du comité directeur :

- Détermine les visées et la gouvernance de la démarche
- Apporte des expertises multisectorielles à chacune des étapes de réalisation
- Adopte les plans de travail et les bilans

- Valide la conformité des propositions de projets de recherche-action
- Facilite les collaborations intersectorielles régionales
- Assure les liens et suivis nécessaires à l'échelle provinciale
- Contribue à identifier et résoudre les enjeux d'ordre stratégiques et politiques
- Diffuse l'information pertinente sur la démarche à son organisation (chaque membre)
- Mobilise les personnes concernées au sein de son organisation pour atteindre les visées de la démarche
- Soutient le déploiement de la stratégie de transfert de connaissance
- Mets en place un processus d'évaluation évolutive de la démarche et y participe
- Établit les balises financières - recherche de financement et cadre d'attribution de financement

Mandataire

Le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent :

- Conclut les ententes de partenariat avec les bailleurs de fonds de la démarche.
- Administre les ressources humaines, matérielles et technologiques selon les protocoles établis.
- Fournit un bilan annuel des activités et des finances au comité directeur.
- Communique l'état d'avancement de la démarche aux partenaires.

La personne-ressource en recherche et développement :

- Veille au développement et au respect des visées, des fondements et du fonctionnement établis.
- Assure la liaison entre les différents partenaires de la démarche, principalement le comité directeur et les comités de pilotage.
- Assure l'animation du comité directeur et la coordination de la programmation.
- Soutient les comités de pilotage, suivant leurs besoins spécifiques.
- Mobilise les organisations et personnes au sein de comités et soutient l'arrimage des différentes parties prenantes.
- Assure le suivi des activités et dépenses convenues par ententes avec des organisations dans le cadre de la démarche.
- Planifie les étapes et échéanciers de la démarche et produit les documents nécessaires au suivi de son avancement.
- Planifie et réalise l'évaluation de la démarche régionale et assure le suivi des actions qui en découlent.
- Assure le rayonnement de la démarche en créant des outils et en réalisant une stratégie de communication.

Comité de pilotage

L'ensemble des membres du comité de pilotage :

- Établit la gouvernance et le fonctionnement du comité.
- Participe activement aux rencontres et assure les suivis entre celles-ci.
- Coconstruit et réalise un projet innovant d'adaptation ou de mise en place d'un service en cohérence avec l'approche de recherche-action.
- Établit une méthode de suivi et d'évaluation du service déployé.
- Partage les résultats du projet et contribue à la stratégie de transfert de connaissances.
- Participe aux activités régionales de la programmation de recherche-action.

Une amélioration continue par l'évaluation évolutive

L'évaluation évolutive vise à augmenter l'impact de la démarche régionale. La cueillette de données auprès des différentes parties prenantes permet une rétroaction en temps réel pour adapter la démarche en continu. Ce processus d'évaluation vise particulièrement :

- La mobilisation intersectorielle régionale
- L'élaboration de la programmation et la synergie entre les projets
- Le transfert de connaissances

Bien que cette démarche soit portée par le comité directeur, les comités de pilotage seront amenés à partager des informations qui alimenteront le processus d'évaluation évolutive.

PROGRAMMATION DE RECHERCHE-ACTION

La programmation de recherche-action est en soi un levier de mobilisation des connaissances, de financement et d'influence pour innover dans la structure des services aux personnes âgées.

Les processus de mise en place et de réalisation de la programmation sont ici schématisés (Fig. 3).

Mise en place et réalisation de la programmation de recherche-action

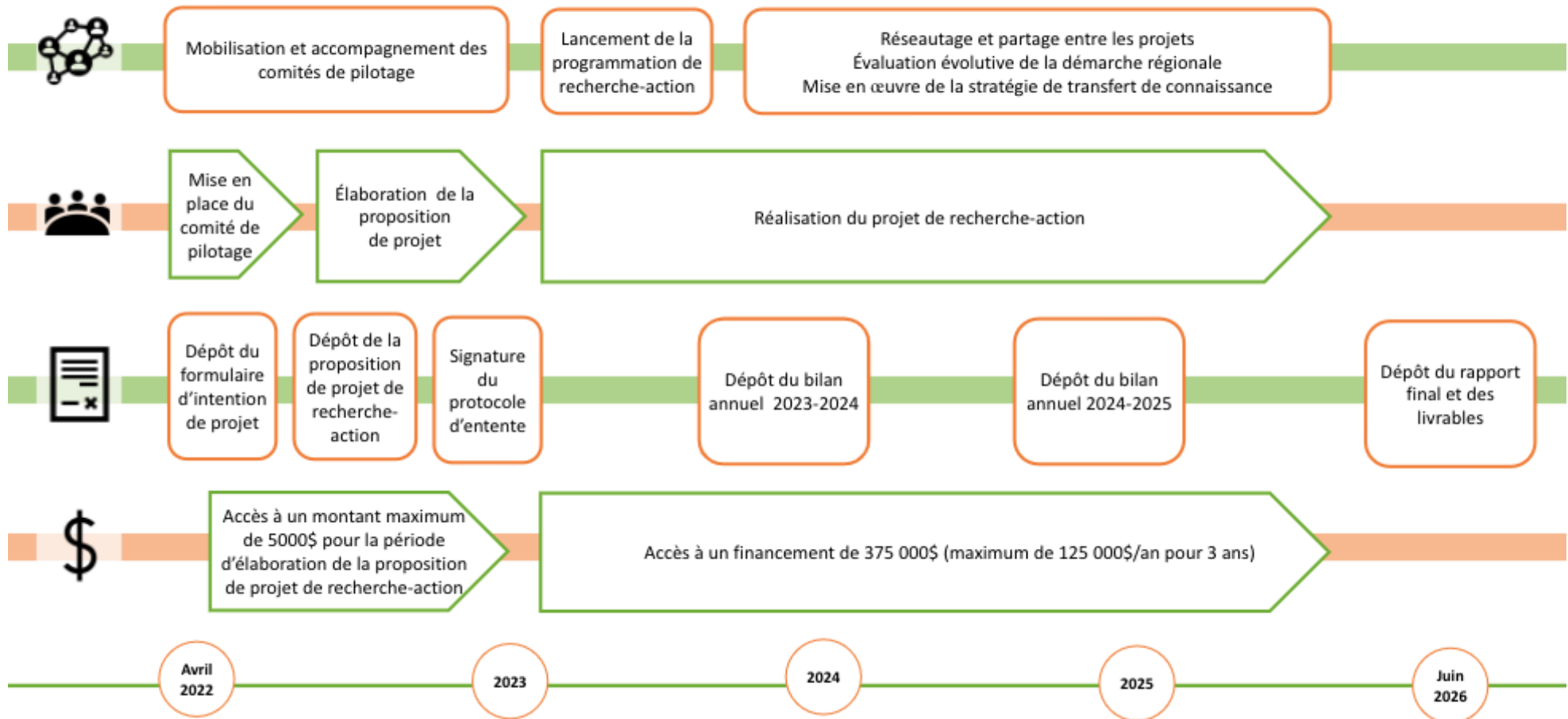


Figure 3. Mise en place et réalisation de la programmation de recherche-action

Les thématiques

La richesse de la programmation repose sur la mobilisation intersectorielle au sein de chacun des projets et sur la vision globale du vieillir chez soi qui inclut plusieurs angles d'approche. Ces aspects gagnent à être considérés dans leurs interactions.

La programmation de recherche-action est constituée de projets visant différents aspects du vieillir chez soi. Les 7 thématiques concernées :

- Habitation
- Services à domicile
- Services de proximité
- Transport et mobilité active
- Participation sociale et loisirs
- Connaissance des services
- Proche aidance

Fonctionnement des comités de pilotage

Chacun des projets est autonome en soi et porté par un comité de pilotage. Un accompagnement par une personne-ressource en recherche et développement est offert à chacun des comités de pilotage.

La pérennité des projets doit être réfléchi tout le long de leur conception et de leur mise en place puisque les services mis en place ou améliorés perdureront après le soutien offert dans le cadre du projet de recherche-action, ceux-ci étant portés par une organisation.

Les membres de chaque comité de pilotage définissent au départ leurs propres balises opérationnelles, soit minimalement :

- La tenue des rencontres : lieu (en présence ou virtuel), heure, durée, rythme et outils de suivi.
- Les communications internes : moyens de communication entre les membres et les attentes de partage d'informations entre les rencontres.
- Les rôles de chacun des membres : responsabilités, tâches et suivis aux organisations représentées.
- Le cadre du codéveloppement : processus de prise de décision, processus de résolution de problèmes, boucles de rétroaction et implication de personnes-ressources « externes » au comité.

Échéanciers de réalisation des projets

Dépôt du formulaire d'intention de projet	31 juin 2022
Dépôt de la proposition de recherche-action	15 décembre 2022
Départ de la réalisation des projets	Au plus tard le 1er février 2023
Lancement de la programmation de recherche-action	31 mars 2023
Dépôt des bilans annuels	Selon le projet
Dépôt du rapport final	Avant le 30 avril 2026

Une fois en place, le comité de pilotage développe son intention de projet et complète le **formulaire d'intention de projet**. Cette étape officialise la volonté des partenaires à œuvrer vers un projet commun et permet d'obtenir un financement de soutien à l'élaboration de la proposition de projet.

Ensuite, le comité de pilotage coconstruit une proposition de projet et dépose le **formulaire de proposition de projet de recherche-action** au comité directeur, qui valide sa conformité. L'analyse porte sur le respect de l'orientation de l'innovation de service de départ et l'approche de recherche-action. Les projets ne sont pas en compétition pour faire partie de la programmation, ils doivent seulement respecter ses balises.

Visibilité

Les publications ou annonces publiques en lien avec la réalisation du projet doivent au minimum mentionner que le projet se situe dans le cadre et avec le soutien financier de la programmation de recherche-action *Bien vieillir chez soi*. L'intégration du logo de la programmation *Bien vieillir chez soi* est encouragée lorsque possible et pertinente. Dans le cas où le logo est utilisé, un accord préalable doit être sollicité auprès du CRDBSL. La demande doit être réalisée au moins une semaine avant la date prévue de publication, pour s'assurer d'un usage conforme de la mention de la démarche.

Toute publication réalisée dans le cadre de la réalisation du projet qui souligne le nom spécifique d'un partenaire financier qui contribue au projet devra inclure la mention de tous les partenaires financiers qui ont participé au projet. Les logos des partenaires financiers peuvent être apposés si pertinent. Cependant, un accord préalable doit être sollicité auprès du CRDBSL au moins trois semaines avant la date prévue de publication, notamment pour s'assurer d'un usage conforme aux règles de fonctionnement des partenaires.

Il est demandé d'informer le CRDBSL une semaine à l'avance, ou le plus tôt possible dans un cas particulier, de toute annonce publique prévue sous forme de conférence ou communiqué de presse ou entrevue avec un média.

Le matériel promotionnel de la programmation peut être emprunté au CRDBSL pour des activités de communication.

Pour toutes questions reliées aux communications, contactez Mme Nancy Proulx du CRDBDL par courriel à l'adresse : cnget@crdbsl.org ou par téléphone au 418-724-6440, poste 240.

Éthique

Les éléments éthiques reliés à la recherche et à l'intégrité des membres du comité de pilotage sont discutés et formalisés par ceux-ci.

Éthique de recherche

En lien avec la recherche, il est important de spécifier les balises de collecte, d'analyse et d'utilisation des données notamment en lien avec leur propriété, leur contrôle, leur accès et leur possession. Il importe de tenir compte des cadres de référence liés à l'éthique de recherche des organisations impliquées.

Les projets qui sont déployés en lien avec l'offre de services du CISSS du Bas-Saint-Laurent doivent être soumis au comité d'éthique de la recherche de l'institution.

Les scientifiques suivent le processus de validation éthique de leur institution.

Éthique de partenariat

L'intégrité des parties prenantes concerne la qualité de l'environnement collaboratif et l'engagement participatif des membres vers un objectif commun. Les membres s'engagent à avoir un comportement qui respecte les balises éthiques établies au sein du comité de pilotage.

Les membres d'un comité de pilotage doivent nommer tout conflit d'intérêts et de rôle, sans être exclus des rencontres, à moins de décision contraire du comité de pilotage. Les membres agissent en tout temps d'abord pour le bien commun du projet, non pas celui d'une organisation en particulier.

Financement

Dans le cadre de la programmation, le comité de pilotage d'un projet a accès à du financement pour la période d'élaboration et de réalisation du projet.

Les montants sont versés à une ou deux organisations qui sont désignées comme fiduciaires par le comité de pilotage et qui ont la responsabilité de gérer le budget pour celui-ci. Seules les dépenses reliées directement aux projets et engagées à la suite du dépôt de la demande sont considérées comme admissibles. En aucun cas, le financement ne peut se substituer à du financement gouvernemental attribué à une compétence spécifique à une organisation.

Reconnaissance de l'expertise de vécu

Toute personne experte de vécu membre d'un comité de pilotage de la programmation de recherche-action *Bien vieillir chez soi* a accès à une compensation financière pour sa participation aux rencontres du comité. Cette compensation est décrite dans le **Cadre d'attribution d'une compensation financière pour une personne experte de vécu**. Cette compensation lui est proposée et elle a le droit de l'accepter ou de la refuser. Les compensations financières font partie intégrante des budgets de réalisation des projets.

Phase d'élaboration des projets de recherche-action

Un montant maximal de 5 000 \$ par comité de pilotage est disponible en 2022 pour soutenir l'élaboration des projets de recherche-action. L'aide financière est accordée à la suite de l'acceptation du Formulaire d'intention de projet de recherche-action qui précise les dépenses prévues. Une lettre d'entente définissant les conditions et modalités de l'aide financière versée est convenue entre le CRDBSL et la ou les organisations fiduciaires mandatées par le comité de pilotage.

L'aide financière est versée en un seul versement, dans les meilleurs délais, à la suite de la réception du formulaire d'intention. Les dépenses doivent être effectuées avant le 31 mars 2023.

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- Salaires et avantages sociaux des ressources directement impliquées dans le projet
- Honoraires professionnels pour des services spécialisés liés à la réalisation du projet
- Frais de déplacement et de séjour liés à la réalisation du projet
- Frais de convivialités liés à la réalisation du projet
- Frais de reconnaissance de la participation des personnes expertes de vécu(e)s (allocation)

En plus des dépenses mentionnées ci-dessus, les frais de gestion du projet sont admissibles pour la phase d'élaboration du projet. L'aide financière attribuée aux frais de gestion peut atteindre jusqu'à un maximum de 10 % du montant accordé pour l'élaboration du projet.

Phase de réalisation des projets de recherche-action

Un montant maximum de 125 000 \$ par année pour un maximum de trois ans est disponible pour chacun des comités de pilotage afin de soutenir la réalisation du projet de recherche-action. Ces montants doivent correspondre à un maximum de 75 % des dépenses admissibles du projet. Le comité de pilotage a la responsabilité de trouver le financement nécessaire pour combler les coûts du projet. Ce financement peut être en espèce ou en nature.

Le financement offert doit agir comme effet levier structurant permettant la réalisation du projet de recherche-action. Le financement ne doit en aucun cas se substituer à d'autres sources de financement disponibles pour l'opérationnalisation du service. Nous encourageons aussi les scientifiques à appliquer aux fonds de soutiens reliés à la recherche qui leur sont disponibles.

L'aide financière est accordée à la suite de l'acceptation du projet de recherche-action déposé par le comité de pilotage. Un protocole d'entente précise les modes de versement. L'ensemble des dépenses doit être effectué avant le 31 mars 2026.

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- Salaires et avantages sociaux des ressources directement impliquées dans le projet
- Honoraires professionnels pour des services spécialisés liés à la réalisation du projet
- Frais de déplacement et de séjour liés à la réalisation du projet
- Frais de convivialités liés à la réalisation du projet
- Frais de reconnaissance de la participation des personnes expertes de vécues (allocation)
- Les coûts directs des équipements nécessaires à la réalisation du projet
- Frais de technologie de l'information liés à la réalisation du projet
- Frais de location d'équipements nécessaires à la réalisation du projet
- Frais de communication et de promotion liés à la réalisation du projet
- Les coûts direct de matériels et fournitures liés à la réalisation du projet

Les frais de gestion ou les frais indirects à la recherche-action font partie des dépenses admissibles mais ne peuvent être couverts par l'aide financière. Ils peuvent toutefois être considérés en tant que contribution du partenaire qui administre le financement.

Éléments de précision sur le financement

Le montant du remboursement des frais de déplacement et de séjour liés à la réalisation du projet est fixé selon la politique interne des organisations fiduciaires. Si aucune politique n'existe, celle du CRDBSL prévaut.

Des modifications par postes de dépenses budgété représentant moins de 10 % du budget peuvent être réalisées sans avis. Pour les modifications de plus de 10 %, celles-ci doivent faire l'objet d'une demande par écrit au CRDBSL.

La valeur des contributions en nature admissibles doit être estimée de manière raisonnable et être appuyée par des pièces justificatives. Cette valeur demeure inférieure ou égale au montant qu'il aurait fallu payer pour les mêmes éléments. À noter que le total des contributions en nature est égal au total des dépenses qui lui sont associées. Ainsi, une contribution en nature constitue à la fois un revenu et une dépense pour un projet.

Les contributions en nature sont indispensables à la réalisation du projet. Ces frais peuvent correspondre aux :

- Coûts directs de main-d'œuvre affectés au projet incluant les avantages sociaux et les contributions aux régimes obligatoires
- Coûts directs du matériel
- Coûts directs des équipements, calculés selon la proportion entre la durée du projet et la vie utile de l'équipement.

Le comité directeur se réserve le droit de mettre fin au financement d'un projet ou de réduire le montant financier qui lui est accordé si le déroulement du projet ne correspond pas aux engagements des parties impliquées précisés à l'entente spécifique le concernant.

En cas de disparité entre les informations présentées dans les protocoles d'entente et ce document, le protocole d'entente prévaut.

Implication et livrables attendus

En intégrant la programmation de recherche-action, les comités de pilotage s'engagent à :

- Coconstruire un projet qui respecte l'approche de recherche-action, avec l'accompagnement d'une personne-ressource en recherche et développement du CRDBSL.
- Mettre en œuvre les projets suivant une démarche de recherche-action, avec le soutien d'une personne-ressource en recherche et développement du CRDBSL.
- Partager des informations afin d'alimenter le processus d'évaluation évolutive par le biais d'entrevues et de questionnaires annuels.
- Déposer un bilan annuel : Description des étapes réalisées, suivi des échéanciers, modifications apportées au projet initial et rapport financier.
- Déposer un rapport final : Description du service mis en place, état de situation des connaissances, méthodologie utilisée, constats tirés du processus itératif de recherche-action, conclusions.
- Participer à la réalisation d'une capsule vidéo présentant les résultats du projet.

Toute modification majeure à un projet accepté par le comité directeur doit être convenue avec ce dernier. Pour ce faire, le comité de pilotage présente d'abord sa demande de modification à une personne-ressource du CRDBSL lors d'une rencontre et une demande écrite s'en suit au comité directeur.

Les projets développés doivent tenir compte de la pérennité du service concerné, celui-ci étant le fruit d'une innovation répondant à un besoin des personnes âgées et aux réalités des structures organisationnelles.

Propriété intellectuelle

Les comités de pilotage clarifient et identifient au départ les questions concernant la propriété intellectuelle des extraits qui seront issus du projet.

Dans le cas où une organisation est déjà porteuse du produit ou service concerné par le projet, celle-ci établit au départ avec les autres membres du comité de pilotage la portée et les limites de la propriété des développements qui seront issus du projet.

Aussi, les membres du comité de pilotage conviennent de la manière de nommer la reconnaissance de la contribution des différents membres du comité de pilotage et d'autres collaborateurs au projet.

Transfert de connaissances

La définition du transfert de connaissances utilisée pour la démarche *Bien vieillir chez soi* est inspirée de celle de l'INSPQ :

« Le transfert des connaissances réfère à l'ensemble des activités et des mécanismes d'interaction favorisant la diffusion, l'adoption et l'appropriation des connaissances les plus à jour possible en vue de leur utilisation dans la pratique professionnelle et dans l'exercice de la gestion en matière de santé. Ces activités et mécanismes d'interaction prennent forme à l'intérieur d'un processus englobant le partage, l'échange et la transmission de connaissances entre plusieurs groupes d'acteurs œuvrant dans des environnements organisationnels différents. »⁷

Le terme « connaissances » réfère à un ensemble de résultats, de données ou de savoirs issus des projets de recherche-action. Différentes formes de connaissances sont considérées, notamment celles qui sont issues de la recherche scientifique, celles qui se dégagent des savoirs expérientiels ou théoriques des différentes personnes impliquées dans la démarche ou encore celles qui proviennent de l'organisation et de l'analyse d'autres données pertinentes.

Stratégie de transfert de connaissances

La démarche de recherche-action *Bien vieillir chez soi* accorde un rôle central au transfert des connaissances. La stratégie de transfert de connaissances vise à rendre disponibles les connaissances issues des projets de la programmation de recherche-action afin qu'elles puissent être considérées et utilisées par d'autres organisations ou personnes offrant des services aux personnes âgées.

Les objectifs suivants soutiennent la mise en place de la stratégie de transfert des connaissances :

1. Favoriser l'appropriation des connaissances issues des projets de la programmation de recherche-action par les organisations qui offrent des services aux personnes âgées au Bas-St-Laurent.

La stratégie de transfert des connaissances permet ainsi aux organisations offrant des services aux personnes âgées de :

- S'approprier les connaissances issues des projets de la recherche-action;
 - Faire un choix éclairé quant à la pertinence de leur utilisation dans leur milieu;
 - Bénéficier des connaissances utiles à la mise en place d'un service semblable si elles le souhaitent.
2. Diffuser les connaissances issues de la mise en place et de la réalisation de la démarche *Bien vieillir chez soi* aux organisations et aux personnes intéressées au Québec.

⁷ Lemire, N. (2009). *Animer un processus de transfert des connaissances*, INSPQ, p. 7

Les comités de pilotage et le comité directeur sont directement impliqués dans la mise en place de la stratégie de transfert des connaissances:

- Les comités de pilotage développent des connaissances par la mise en œuvre de leurs projets respectifs. Ils identifient et réalisent les activités de transfert de connaissances qui sont pertinentes à leur projet;
- Le comité directeur développe des connaissances sur la mise en œuvre de la démarche régionale. Il soutient le transfert des connaissances issues des projets de la programmation de recherche-action.

Un plan régional de transfert des connaissances est déployé pour la démarche régionale *Bien vieillir chez soi*. Ce plan présente l'ensemble des activités de transfert des connaissances prévues et permet d'assurer une cohérence entre celles-ci.

Synergie interne

Les parties prenantes de la recherche-action bénéficient d'un espace de réseautage et de partage. Celles-ci sont invitées à une rencontre annuelle au cours des 3 ans de la programmation. Ces rencontres sont l'occasion de partager des résultats et bons coups, tisser des liens de collaboration et développer une synergie régionale d'innovation.

Vitrine web de la programmation

Dans la cadre de sa stratégie de transfert de connaissances, la programmation offre un espace de diffusion sur Internet permettant de faire rayonner la démarche et la programmation de recherche ainsi que de retrouver des informations éclairantes sur :

- Le cadre de la programmation
- La description des projets
- Les partenaires de la démarche et de la programmation
- Les étapes de réalisations et l'avancement des projets
- Les résultats : capsule vidéo, articles scientifiques, articles de journaux, conférences, documents de références, outils de travail...
- Les outils de transfert de connaissances

Le présent cadre de référence fera l'objet d'une mise à jour par le comité directeur. La version à jour est disponible au crdbsl.org. Les modifications apportées par une mise à jour n'affectent en rien un protocole d'entente déjà signé.